



Année Internationale de l'Agriculture Familiale : proposition d'une déclinaison française de la définition d'agriculture familiale et éléments de quantification

Frédéric Courleux, Alexis Grandjean, Anne-Sophie Wepierre

Centre d'étude et de prospective du Ministère de l'agriculture

Papier préparé pour le colloque de la Société Française d'Économie Rurale

« Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole :

Continuités, changements ou ruptures? »

12-13 février 2015



Texte protégé par une licence Creative Commons-4.0 International
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification
(<http://creativecommons.org/licenses>)



Résumé

L'assemblée Générale des Nations Unies a déclaré 2014 comme année internationale de l'agriculture familiale (AIAF). Cette forme d'organisation de la production se définit en première approche par la conjonction entre l'unité domestique et l'unité de production. Concept large recouvrant une diversité importante de systèmes de production dans les pays en développement comme dans les pays développés, cette catégorie nécessite des déclinaisons nationales et régionales afin de respecter au mieux les trajectoires structurelles historiques. L'objet de cette communication est de proposer une définition adaptée au contexte français. Les atouts et faiblesses de l'agriculture familiale sont brièvement rappelés. Une analyse de la main d'œuvre des exploitations agricoles, de la détention du capital d'exploitation et des conditions d'accès au foncier montre qu'en dépit des évolutions structurelles que connaît l'agriculture française (concentration des exploitations, baisse de l'emploi agricole, développement des formes juridiques sociétaires, hausse du faire valoir indirect), elle reste principalement familiale.

Mots clés : agriculture familiale, France, structures de production

L'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré 2014 comme Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF). L'objectif de cette célébration est de « *rehausser l'image de l'agriculture familiale et de la petite agriculture en focalisant l'attention du monde entier sur leur contribution significative à l'éradication de la faim et de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence, à la gestion des ressources naturelles, à la protection de l'environnement et au développement durable, en particulier dans les zones rurales* ». En effet, on considère qu'à l'échelle globale que plus de 70 % des victimes de la malnutrition habitent en zone rurale et sont essentiellement des agriculteurs, et que les 500 millions d'exploitations familiales au niveau mondial représentent 40 % de la population active et produisent 80 % de l'alimentation.

L'agriculture familiale se définit comme la conjonction entre l'unité domestique et l'unité de production agricole. Cette catégorie d'organisation économique de la production agricole présente comme principal avantage d'inclure un grand nombre de formes comme l'agriculture de subsistance ou la petite agriculture (*smallholder farming*), généralement employées en économie du développement. Surtout, elle va plus loin et permet un décloisonnement certain des approches structurelles de la production agricole entre, pour faire simple, pays développés et pays en développement. En effet, si les enjeux de sécurité alimentaire directe des familles agricoles ou d'insertion dans les circuits économiques n'ont pas la même acuité entre pays développés et pays en développement, il n'en reste pas moins que l'agriculture familiale constitue une composante majeure du système productif agricole français et européen en raison à la fois du soutien politique qui lui est apporté et par ses atouts propres. Ainsi, comme le préconise la FAO (2014) (Belières et al, 2014), la diversité des types d'agriculture que recouvre le concept d'agriculture familiale nécessite une adaptation des critères de la définition afin de respecter la diversité des trajectoires historiques.

Cet article vise donc à proposer un cadre de définition à l'agriculture familiale dans le contexte français et à apporter des éléments de quantification à partir des données des recensements agricoles pour l'essentiel. De la sorte, nous disposerons des éléments nécessaires pour voir en quelles mesures les principales évolutions structurelles de l'agriculture française à savoir la poursuite de la concentration des exploitations, la baisse de l'emploi agricole, le développement des formes juridiques en personne morale ou encore la hausse de la part de terre en location, ont ou non remis en cause la caractéristique familiale de l'agriculture française. Cet article s'organise en trois parties : la première reprend les principaux termes de la discussion sur les atouts et les fragilités de l'agriculture familiale et propose une déclinaison française de la caractérisation de l'agriculture familiale ; la seconde rassemble différents éléments caractérisant la main d'œuvre mobilisée dans les fermes françaises ; la troisième s'intéresse aux deux autres facteurs mobilisés que sont le capital d'exploitation et le foncier.

1. L'agriculture familiale : atouts, faiblesses et déclinaison française de la définition

La définition d'agriculture familiale tient à la conjonction de l'unité domestique et à l'unité de production agricole. Dit autrement, c'est la famille, structure sociale qui peut représenter des réalités très diverses selon les contextes culturels, qui mobilise conjointement les trois facteurs primaires nécessaires à la production : le travail, le capital d'exploitation et le foncier. L'agriculture familiale repose essentiellement sur le travail fourni par les membres de la famille, donc en dehors des rapports salariaux classiques. Elle se distingue ainsi de l'agriculture patronale où la main d'œuvre est essentiellement salariée tout en gardant une base familiale dans le contrôle des capitaux et la prise de décision et, surtout de l'agriculture d'entreprises où il n'existe pas de tels liens entre les facteurs primaires.

La singularité relative au travail familial constitue l'atout le plus couramment mis en avant. Cette main d'œuvre est considérée comme plus efficace (directement intéressée aux résultats), moins coûteuse (ne nécessitant pas de supervision) et plus réactive (adaptée à la cyclicité des productions agricoles) (Tchayanov, 1925, Hayami, 1996). La supériorité de la main d'œuvre familiale par rapport à la main d'œuvre salariée constitue d'ailleurs le principal déterminant de la corrélation négative entre la taille de l'unité de production et la productivité de la terre (*inverse relationship between unit size and land productivity*) (Feder, 1985). Il est intéressant de relever que cette « relation inverse » est très présente dans la littérature anglo-saxonne de l'économie du développement (voir par exemple OCDE (2006)) alors que l'économie agricole francophone met davantage en avant l'absence ou, tout du moins, le caractère limité des économies d'échelle en agriculture (Boussard, 1987), en intégrant d'autres dimensions que l'efficacité du travail familial, comme les coûts de déplacement.

Le second atout de l'agriculture familiale tient à sa capacité de résilience face aux crises. Là où des capitaux extérieurs aux familles agricoles chercheront une sortie rapide aux prémises d'un retournement conjoncturel, la capacité à supporter une faible rémunération de sa main d'œuvre et de ses capitaux, sans qu'il soit possible de les distinguer, offre à l'agriculture familiale un facteur de résilience important.

Le troisième atout tient en la capacité organisationnelle de l'agriculture familiale (Friedman, 1978). Dépassant leur atomité, les agriculteurs ont réussi à mettre en place des formes d'action collective qui leur ont permis de favoriser l'absorption du progrès technique et de ré-équilibrer au moins partiellement leur état de dépendance économique consécutif de la concentration croissante des maillons à l'aval de la chaîne de valeur.

Enfin, le quatrième atout souvent mis en avant pour ses conséquences en termes de gestion durable des ressources, résulte dans l'horizon de décision des agriculteurs familiaux. Relativement à d'autres formes de production, on considère que les familles agricoles déploient une vision de long terme en intégrant dans leur arbitrage les générations futures, notamment en termes de transmission des savoirs et des exploitations.

Face à ces atouts, l'agriculture familiale connaît également des fragilités importantes. Bien que, on l'a dit, la coopération puisse permettre de les dépasser au moins partiellement, on considère que l'agriculture familiale souffre davantage des défaillances des marchés du capital et des produits agricoles que les agricultures d'entreprises. Comme l'a mis en évidence Feder (1985), une intervention sur le marché du foncier pour limiter les effets de ces défaillances

peut dès lors se justifier dans la mesure où elles empêchent l'expression de l'efficacité du travail familial.

Si les pouvoirs publics peuvent choisir de soutenir l'agriculture familiale pour lui permettre d'exprimer pleinement son potentiel, il peut également en être tout autrement. L'approvisionnement alimentaire des villes peut être priorisé en ayant recours à des importations, on parle alors de biais urbain. De plus, des phénomènes de corruption ou de préférence pour des projets de grande taille dans le cadre de l'aide au développement peuvent aussi accroître la concurrence dans l'accès au foncier entre l'agriculture familiale et les formes d'agriculture d'entreprises.

Des stratégies de valorisation patrimoniale peuvent également être comptées dans les faiblesses de l'agriculture familiale. La concentration progressive des exploitations conduit à des niveaux de capitalisation qui rendent plus difficile leur transmission et leur maintien comme exploitations familiales autonomes. La recherche d'une valorisation maximale du patrimoine familial via la sortie de la production agricole de la famille pourra alors se faire, soit en mettant à profit une stratégie expansionniste émanant le plus souvent d'une autre exploitation familiale (parfois encouragée par des mesures fiscales ou des formes de soutien peu ciblées), soit en bénéficiant d'une valorisation davantage somptuaire qu'économique (grands châteaux viticoles), soit par l'intégration verticale d'acteurs de l'aval cherchant à sécuriser leur approvisionnement. Dans les trois cas, la valeur du capital d'exploitation dépassera largement sa valeur économique intrinsèque, au sens de valeur de remboursement selon le schéma proposé par Barthélemy (1997).

Toutefois, il convient de remarquer, comme l'y invite Chouquer (2014), que le développement des agricultures d'entreprise, dans les pays développés comme dans les pays en développement, passe par des formes d'abstraction de la propriété foncière. En d'autres termes, l'achat du foncier semble être un frein à l'émergence des formes d'agriculture d'entreprises. On retrouve là un des arguments majeurs des débats historiques sur les causes du maintien de la paysannerie selon lequel la propriété foncière constitue un obstacle important à la séparation de la propriété et de l'exploitation et à la concentration des exploitations (Servolin, 1972).

En définitive, l'examen des atouts et des limites de l'agriculture familiale montre que si elle n'est pas exempte d'évolutions structurelles fortes, l'agriculture familiale ne saurait être considérée comme la survivance de modes d'organisation productive appelés à disparaître. Ayant à la fois des caractéristiques de formes originelles d'agriculture, l'agriculture familiale, dans sa diversité, n'en reste pas moins un construit politique. On peut en effet voir dans la détention simultanée par la famille agricole des trois facteurs de production primaires, que sont le travail, la terre et le capital d'exploitation, le moyen de résoudre en le contournant l'épineux problème de la fixation de la juste rémunération des différents facteurs, à savoir le salaire, la rente foncière et le profit de l'entrepreneur.

Afin de proposer une définition de l'agriculture familiale dans le contexte français, nous nous basons sur le rapport HLPE (*high level panel expert*) de la FAO 2013, consacré à l'agriculture familiale ainsi que sur Sourisseau (2014) et le rapport du groupe de travail de la FAO « compilation des définitions et des méthodologies communément utilisées et acceptées aux niveaux national, régional et international pour définir et décrire l'agriculture familiale dans sa diversité » (Alvaro Ramos, 2014). Tout d'abord, nous retenons que la famille doit être le principal fournisseur de travail. Dans certain contexte, une définition plus restrictive peut être adoptée excluant toute forme de travail salarié. Il paraît cependant excessif de considérer

comme patronales des exploitations dans lesquelles le travail fourni par les salariés reste inférieur au travail de la famille. Ensuite, on considère ici que ce n'est pas tant la propriété du foncier qui importe mais le contrôle de son accès. Ainsi, dans le cas français où le fermier dispose de droits importants via le statut du fermage, nous considérons que la propriété de la terre n'est pas une condition exclusive de la catégorie. Enfin, l'autonomie décisionnelle sur les choix de production et la responsabilité des exploitants face aux différents risques semblent être des critères importants pour distinguer l'agriculture familiale d'autres formes d'organisation très fortement intégrées par l'aval de la filière.

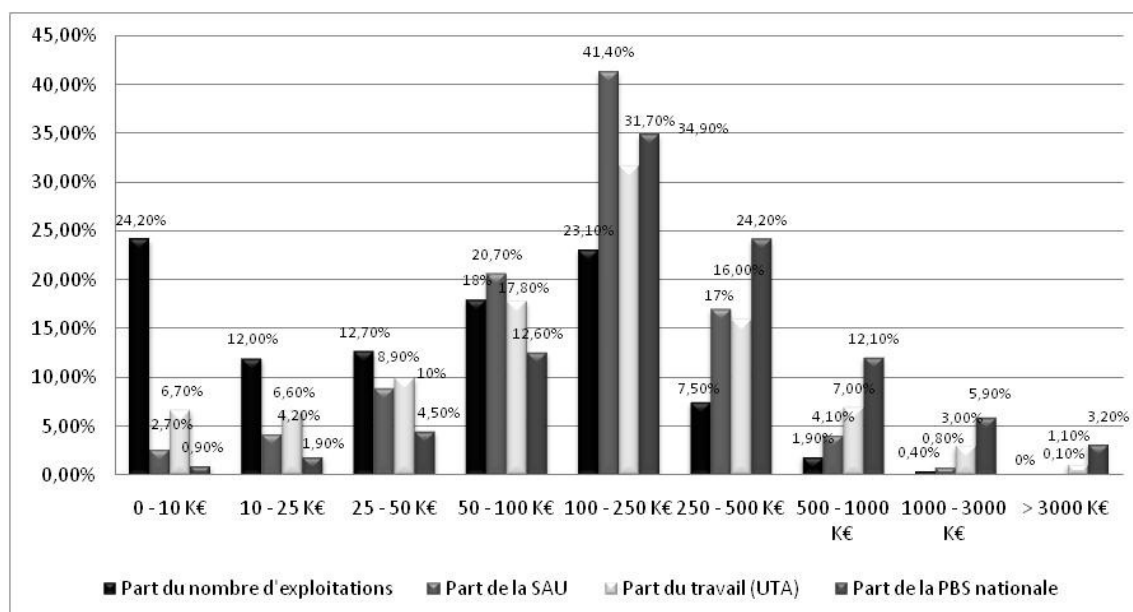
Ainsi dans le contexte français, on retient les trois éléments suivants : (i) l'agriculture familiale se définit par le fait que la majorité du travail est fournie par les membres de l'unité familiale ; (ii) les membres de la famille disposent du contrôle du capital d'exploitation et du foncier ; (iii) les exploitants ont la responsabilité des décisions opérationnelles et portent la plupart des risques.

2. Caractéristiques quantitatives de la main d'œuvre dans les fermes françaises

2.1 La main d'œuvre familiale

Avant de présenter différentes caractéristiques de la main d'œuvre, considérons tout d'abord les exploitations qui la mobilisent.

Figure 1 : Répartition des exploitations selon leur taille économique



Source : Recensement agricole 2010

La figure 1 propose une ventilation des 490 000 exploitations recensées en 2010 en fonction de leur taille économique exprimée en PBS (Produit brut standard), une proxy du chiffre d'affaires. Pour chaque classe de taille, on représente le nombre d'exploitations qu'elle comprend, la surface et la main d'œuvre (familiale comme salariée) qu'elle mobilise.

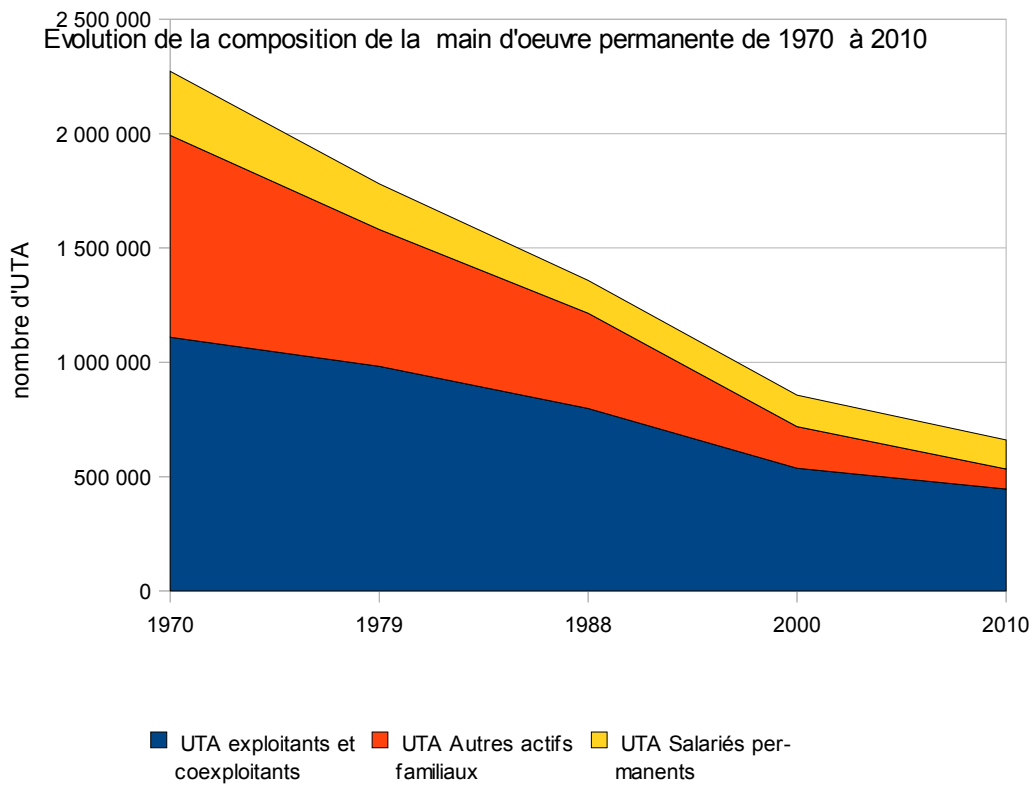
Si la classe la plus nombreuse est celle des PBS inférieure à 10 K€, avec près d'un quart des exploitations, elle ne représente que moins de 3 % des terres, moins de 7 % des emplois et surtout moins de 1 % de la PBS. En la combinant avec la deuxième classe (les 10K-25 K€), il apparaît que plus du tiers des exploitations (36,2 %) ont une contribution économique assez faible (moins de 3% de la PBS totale) sur moins de 7 % des surfaces. Ces exploitations correspondent à la catégorie statistique des exploitations dites non professionnelles, et sont celles dont le nombre diminue le plus. On retrouve dans cette catégorie des exploitations relevant de logique de subsistance, comme complément de revenus ou à but d'autoconsommation, ou de loisirs. Il faut en effet rappeler que pour figurer dans le recensement, il faut disposer d'au moins un hectare ou de 20 ares de verger.

On constate que la classe qui concentre la plus grande partie des surfaces (41,4 %), de la main d'œuvre (31,7 %) et de l'activité économique (34,9 %) est celle des exploitations ayant une PBS comprise entre 100 K€ et 250 K€. En y associant la catégorie des 50/100 K€, on regroupe 41 % des exploitations, pour près de 62 % des surfaces, près de 50 % de la main d'œuvre et près de 48 % de la PBS de l'agriculture française. Au delà de 250 K€ de PBS, les effectifs sont bas, avec 10% des exploitations pour 22 % des terres et 27 % de l'emploi.

On retiendra de ces distributions des exploitations en fonction de leur taille économique que l'on n'observe pas de répartition duale, mais au contraire une concentration importante entre 50 et 500 K€ de chiffres d'affaires. Ainsi, l'agriculture française « professionnelle » est assez homogène et dégage des chiffres d'affaires bien plus proche de l'artisanat que de la catégorie des PME (petites et moyennes entreprises).

La main d'œuvre familiale française s'élève en 2010 à 811 341 personnes, représentant 532 877 équivalents temps plein, appelés en agriculture UTA, (pour unité de travail agricole). Ainsi, en moyenne, un actif familial est mobilisée aux 2/3 de son temps de travail par l'agriculture. Seuls 56 % de la main d'œuvre familiale déclarent travailler à plein temps. Parmi la main d'œuvre familiale, on distingue deux sous catégories : ceux qui ont le statut d'exploitants et ceux qui sont déclarés comme aides familiaux. La figure 2 représente l'évolution de la main d'œuvre permanente, familiale et salariée, depuis 1970. Il apparaît que si la population des exploitants et co-exploitants a été divisée par deux en 40 ans, celles des aides familiaux s'est encore davantage réduite (Giroux et al, 2012). La participation des autres membres de la famille dans le collectif de travail poursuit ainsi sa diminution : ils ne représentent plus que 4 % du volume de travail agricole total, contre près de 40 % en 1970. Plus de la moitié de ces actifs ont plus de 60 ans en 2010. Toutefois, en élevage bovin, qu'il s'agisse d'orientation lait ou viande, la fréquence du recours aux aides familiaux (toujours hors cas du conjoint) est un peu plus élevée qu'en moyenne (autour de 15 % des exploitations concernées, contre 11 % au total). On peut ainsi conclure que le travail de plusieurs générations, ou de plusieurs membres d'une même fratrie, cède au profit d'autres organisations familiales centrées autour d'une ou deux générations.

Figure 2 : Évolution de la main d'œuvre permanente depuis 1970



Source : recensements agricoles, Agreste

Afin de mieux appréhender la diversité de la main d'œuvre familiale, la figure 3 propose une ventilation de la main d'œuvre familiale selon l'activité principale, l'activité secondaire et le temps de travail déclaré sur la ferme.

Figure 3 : Répartition de la main d'œuvre familiale selon les activités principales, secondaires et temps de travail sur l'exploitation

Activités principales	Effectifs	Activités secondaires	Effectifs	Temps de travail sur l'exploitation	% des effectifs	% du travail, UTA
Exploitants et coexploitants	466 953	Sans activité secondaire	397 673	Plein temps	42,23	64,30
				Temps partiel	6,78	4,80
		Avec activité secondaire non agricole	55 611	Plein temps	3,64	5,54
				Temps partiel	3,22	2,64
		Avec activité secondaire agricole	13 669	Plein temps	0,38	0,58
				Temps partiel	1,31	0,94
Aides familiaux	30 095	Sans activité secondaire	25 628	Plein temps	1,75	2,67
				Temps partiel	1,41	1,08
		Avec activité secondaire non agricole	2 644	Plein temps	0,06	0,10
				Temps partiel	0,26	0,20
		Avec activité secondaire agricole	1 823	Plein temps	0,06	0,09
				Temps partiel	0,16	0,12
Retraités, conjoints au foyer, chômeurs	174 741	Exploitants	86 275	Plein temps	1,12	1,70
				Temps partiel	9,52	3,48
		Aides familiaux	88 466	Plein temps	0,78	1,18
				Temps partiel	10,13	4,26
Activité principale hors exploitation	139 552	Avec activité secondaire comme exploitant	83 655	Plein temps	0,36	0,55
				Temps partiel	9,95	3,47
		Avec activité secondaire comme aide familial	55 897	Plein temps	0,12	0,19
				Temps partiel	6,77	2,13

Source : Recensement agricole 2010

Si près des 2/3 du travail familial est fourni par des exploitants sans activité secondaire et à plein temps, le tiers restant est lui l'œuvre de membres familiaux ayant une situation beaucoup plus complexe. On a ici la confirmation de l'érosion de la catégorie des aides familiaux comme activité principale, historiquement très élevés, qui n'effectuent en 2010 plus que 4,3 % du travail agricole. En revanche, on remarque que près de 39 % de la main d'œuvre familiale, qui effectue 17 % du travail agricole, est composée d'agriculteurs ayant pour activité principale une activité en dehors de leur exploitation. Parmi eux, on retrouve des retraités restés actifs sur l'exploitation, des employés d'autres secteurs ou d'autres fermes voisines, des conjoints au foyer ou encore des personnes en difficulté. Ainsi, malgré la diminution importante de la main d'œuvre familiale sur les dernières décennies, la pluriactivité et autres combinaisons d'activités montrent que la main d'œuvre familiale reste diverse et active en dehors de l'exploitation. Seuls 42 % des effectifs de la main d'œuvre familiale sont des travailleurs actifs à plein temps sur leur propre exploitation, et 15 % des exploitants à titre principal déclarent une activité secondaire.

A ce stade de la présentation de la main d'œuvre familiale, il semble important de présenter un biais méthodologique qui tend potentiellement à sur-estimer la main d'œuvre familiale. Biais qui au final reste limité, mais dont la caractérisation est intéressante dans la mesure où il illustre un phénomène : la salarisation de la main d'œuvre familiale. En effet, certains actifs familiaux sont salariés de leurs propres exploitations. C'est le cas de 3 % d'entre eux en 2010 pour près de 28 000 personnes. Pour les conjoints non co-exploitant et autres aides familiaux, cette part s'élève à 17 %, contre 9 % en 2000. Cela peut notamment être lié à

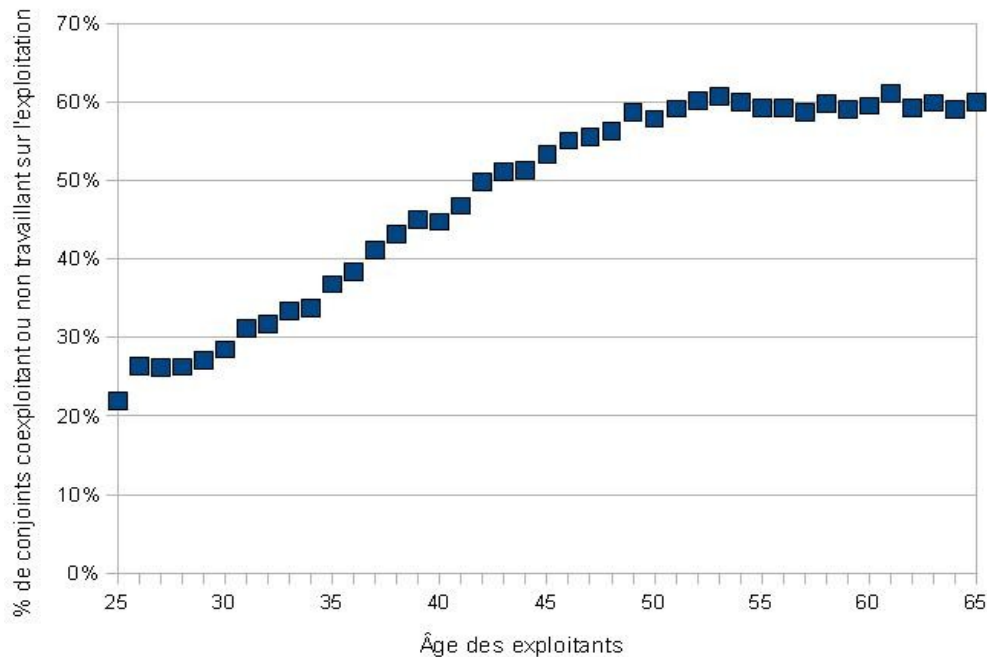
des questions de protection sociale ou d'optimisation fiscale, et peut être aussi à des situations transitoires dans l'attente d'obtenir un statut de coexploitant. Ce statut de salarié concerne surtout des sociétés commerciales ou coopératives (SA, SARL...), les EARL ou autres sociétés civiles (type SCEA). Ces exploitants salariés se sont, dans 30 % des cas, déclarés comme « cadre, contremaître ou agent de maîtrise » de leur exploitation. Ce phénomène en lui-même ne constitue pas le biais évoqué car a été pris en compte dans les enquêtes statistiques où l'on peut donc se déclarer à la fois comme main d'œuvre familiale et salarié de l'exploitation afin d'avoir une représentation plus fine de la réalité.

En revanche, le biais réside dans le fait que par convention, le recensement agricole impose qu'il y ait au moins un chef d'exploitation (ce dernier déclarant à minima un quart temps). Ainsi, dans les exploitations comportant 100 % de main d'œuvre salariée et dirigées par des cadres employés, l'un va être enregistré comme chef d'exploitation, et comptabilisé en tant que main d'œuvre familiale, ce qui contribue à surestimer. Nous avons ainsi cherché à estimer la part de main d'œuvre familiale qui correspond à cette main d'œuvre travaillant dans des sociétés détenues en totalité par des propriétaires non exploitants et employant 100 % de main d'œuvre salariée. Pour ce faire, nous avons considéré l'ensemble des exploitations ayant uniquement de la main d'œuvre déclarée familiale salariée (soit 4 876 exploitations et 5 476 UTA en 2010) car si au moins un actif se déclare non salarié alors on peut considérer que l'on n'est pas dans le biais. A l'intérieur de cet ensemble, les exploitations avec plus d'une personne salariée familiale ont été écartées, car cela supposait un lien de parenté entre les deux salariés, ce qui est très improbable dans le cas de salariés gérants (cette situation correspond à 1 300 exploitations et 2 605 UTA familiales salariées en 2010). De plus, les exploitations dont le statut ne permet pas que l'ensemble du capital soit détenu par des propriétaires non exploitants ont été écartées (358 EARL et 4 GAEC). Ainsi, on identifie donc au maximum 3 214 exploitations (qui comptent 2 538 UTA familiales salariées) avec une main d'œuvre familiale qui peut potentiellement correspondre à des salariés gérants. Ces UTA familiales salariées se répartissent principalement au sein de trois types d'exploitations : sociétés commerciales ou coopératives (36 %), autres personnes morales (établissement d'enseignement, hôpitaux (33 %)) et sociétés civiles type SCEA (29 %). Ainsi, si cette catégorie mérite d'être mieux renseignée, ces quelques milliers d'exploitations (au maximum 0,6% du total) qui fonctionneraient uniquement avec de la main d'œuvre à tort considérée comme familiale représentent une part suffisamment faible pour ne pas remettre en cause les catégories usuelles.

Les données du recensement fournissent également des indications intéressantes sur la main d'œuvre familiale dans le collectif de travail de chaque exploitation. En 2010, la moitié des 490 000 exploitations agricoles recensées sont des exploitations avec un seul chef d'exploitation sans coexploitant, dans lesquelles on n'enregistre aucune participation à l'activité agricole des membres de la famille. Par ailleurs, le retrait progressif de la participation des conjoints à l'activité agricole, en particulier des plus jeunes, est mis en évidence par l'analyse des données des recensements (voir figure 4). En volume, le travail

apporté par le conjoint (co-exploitant ou non) ne représente que 12 % du total. Par ailleurs, reflet du retrait progressif de l'exploitation dirigée par un couple, les conjoints les plus jeunes participent moins fréquemment à l'activité agricole : plus de 60 % des conjoints de moins de 35 ans ne travaillent pas sur l'exploitation, alors que cette part est autour de 40 % pour les plus de 50 ans.

Figure 4 : érosion du travail agricole parmi les conjoints les plus jeunes



Source : Recensements agricoles, Agreste

Seuls les conjoints ayant entre 25 et 65 ans sont ici représentés, soit près de 90 % des conjoints enregistrés dans le RA 2010 pour la France métropolitaine

En 2010, 21 % des conjoints travaillant sur l'exploitation ont le statut de coexploitant, contre 10 % en 2000, soit une progression nette de la part ayant accédé à ce statut (Bisault, 2009). Il s'agit essentiellement des Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (6 %), ou de GAEC (17 %) et autres formes de types EARL (13 %). Ceci est particulièrement vrai en bovin lait, où les besoins en travail sont relativement élevés (près de 20 % des exploitations bovin lait présentent un conjoint coexploitant en 2010). Toutefois, cette évolution reflète probablement l'accès à un statut officiel de conjoints jusque là travaillant sans véritable statut (Gambino et al, 2012).

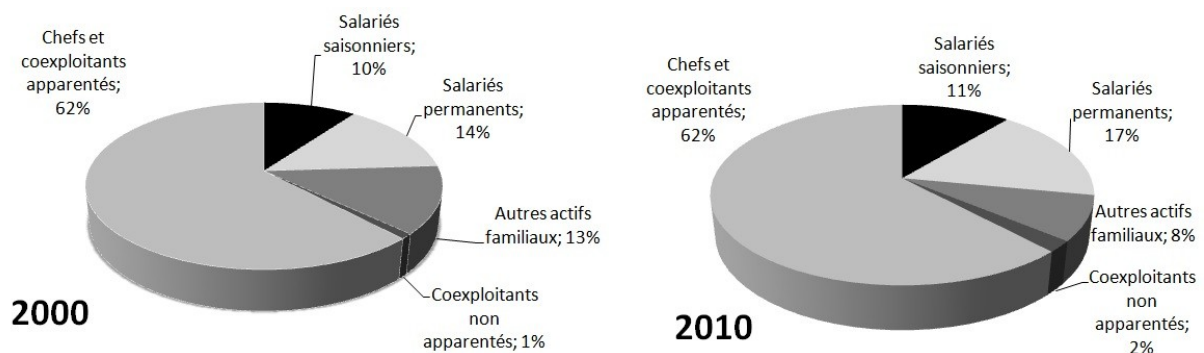
Au-delà de ces éléments indiquant que les conjoints d'agriculteurs travaillent de plus en plus à l'extérieur de la ferme, il convient de préciser que la coexploitation progresse, et reste essentiellement familiale, alors qu'avec le rapprochement des exploitations on aurait pu s'attendre à un développement plus important de collectifs sans liens de parenté. Ainsi, en 2010, sur les 87 600 exploitations en coexploitation, il n'y a que 8 300 exploitations dans lesquelles un des coexploitants n'a pas de lien de parenté avec l'individu déclaré comme chef d'exploitation. Il s'agit souvent de grandes structures, en GAEC - la production laitière étant là encore la plus concernée. Pour autant, la présence d'individus n'ayant pas de lien de parenté

avec le chef d'exploitation ne paraît pas suffisant pour considérer que ces exploitations rompent avec l'agriculture familiale car il s'agit le plus souvent de situation d'exploitations à plusieurs familles (2 ou 3) et de transmission d'exploitation à une nouvelle famille.

2.2 La main d'œuvre salariée

Si la famille agricole est le principal pourvoyeur de main d'oeuvre dans les fermes françaises, les salariés agricoles qu'ils soient permanents ou temporaires en constituent une part non négligeable.

Figure 5 : Décomposition du travail agricole en volume

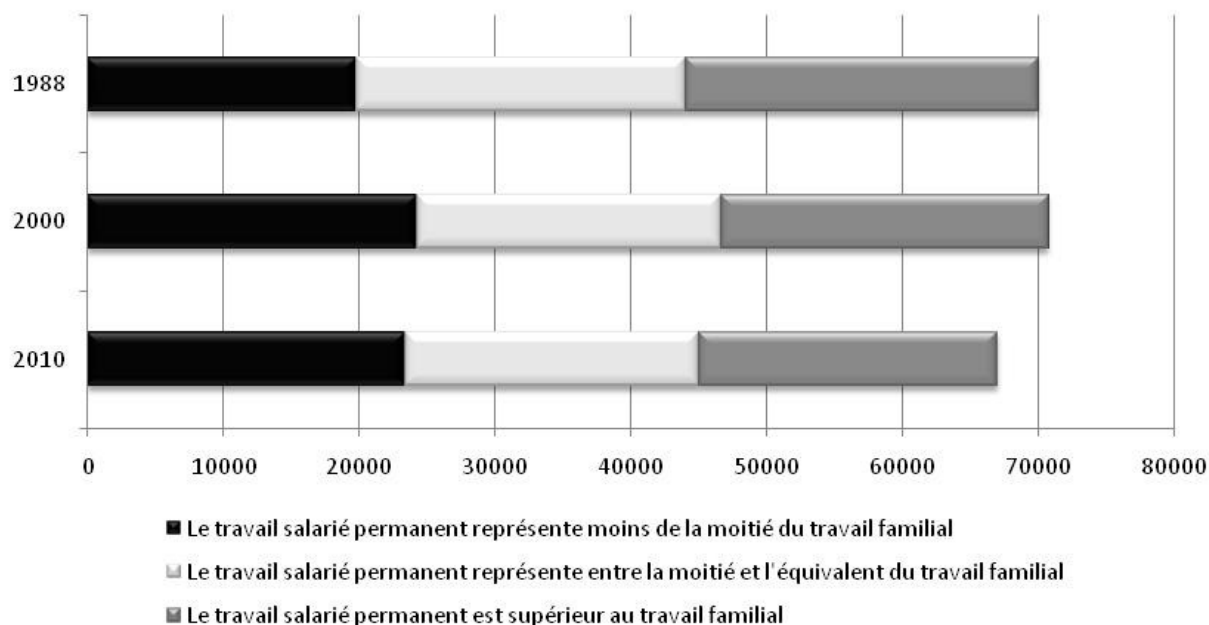


Source : Agreste, recensements agricoles, France métropolitaine

La figure 5 présente la répartition des principaux types de main d'œuvre en UTA en 2000 et 2010. En 2010, la main d'œuvre familiale fournit 72% de la force de travail, contre 17% pour les salariés permanents et 11% pour les saisonniers. Entre les deux recensements, le travail fourni par les salariés a progressé (+4%) à l'inverse des autres actifs familiaux non coexploitants. La progression relative des salariés permanents résulte néanmoins d'une moins forte diminution de cette catégorie relativement à l'ensemble de la population agricole. En effet, les salariés agricoles ne sont pas plus nombreux en 2010 qu'en 2000, leur nombre ayant légèrement diminué (- 7 %), passant de 164 000 à 155 000 UTA (figure 8).

En 2010, seules 68 000 exploitations (14% du total) ont mobilisées du travail permanent. Pour distinguer l'intensité de leur recours à cette force de travail, on répartit ces exploitations selon la part en volume que ce travail apporte par rapport au travail familial (figure 6). Ainsi, pour 22 000 exploitations (5 % du total), le volume de travail apporté par des salariés permanents dépasse celui du travail familial.

Figure 6 : Répartition des exploitations avec travail salarié permanent selon le ratio [ratio salarié permanent non familial / UTA familial]



Source : recensements agricoles, Agreste

La figure 6 montre l'évolution depuis 1988 des exploitations selon le recours différencié à la main d'œuvre permanente. Il est curieux de constater la stabilité dans le temps de cette statistique : sur la période, le nombre d'exploitation avec salariés permanents est quasiment stable aux environs de 70 000 (en légère baisse sur la fin de période) dont moins d'un tiers pour lesquelles le travail fourni par les salariés est supérieur au travail familial. Alors que le nombre total d'exploitations a été divisé par deux depuis 1988, le nombre d'exploitations avec salariés permanents a été relativement stable.

Le travail salarié permanent agricole demeure concentré dans certaines productions (figure 7) : la viticulture, le maraîchage, l'horticulture mais aussi les productions hors sol. La viticulture totalise ainsi près de 31 % du volume du travail salarié permanent en 2010, tandis qu'une exploitation viticole sur 5 y a recours. Le maraîchage totalise 20 % du travail salarié permanent et 40 % des exploitations concernées. Pour la production porcine, qui totalise 10 % du travail salarié permanent, la part d'exploitations concernées est de 40 %.

En 2010, les exploitations qui ont des salariés permanents en emploient deux en moyenne, près de 6000 exploitations en ont cinq ou plus, et concentrent ainsi 37 % de ces salariés. Cette catégorie était un peu moins importante en 2000, avec 38 %. Parmi ces 6000 exploitations, nombreuses sont celles spécialisées en viticulture (37 %) ou en maraîchage

horticulture (28 %), même si des exploitations spécialisées en élevage hors sol sont aussi concernées (10 %). Ces 6 000 exploitations se démarquent par leur taille économique (PBS 2,6 fois supérieure à la moyenne des exploitations avec salariés), et par leurs statuts, avec davantage de sociétés civiles type SCEA et de sociétés commerciales ou coopératives.

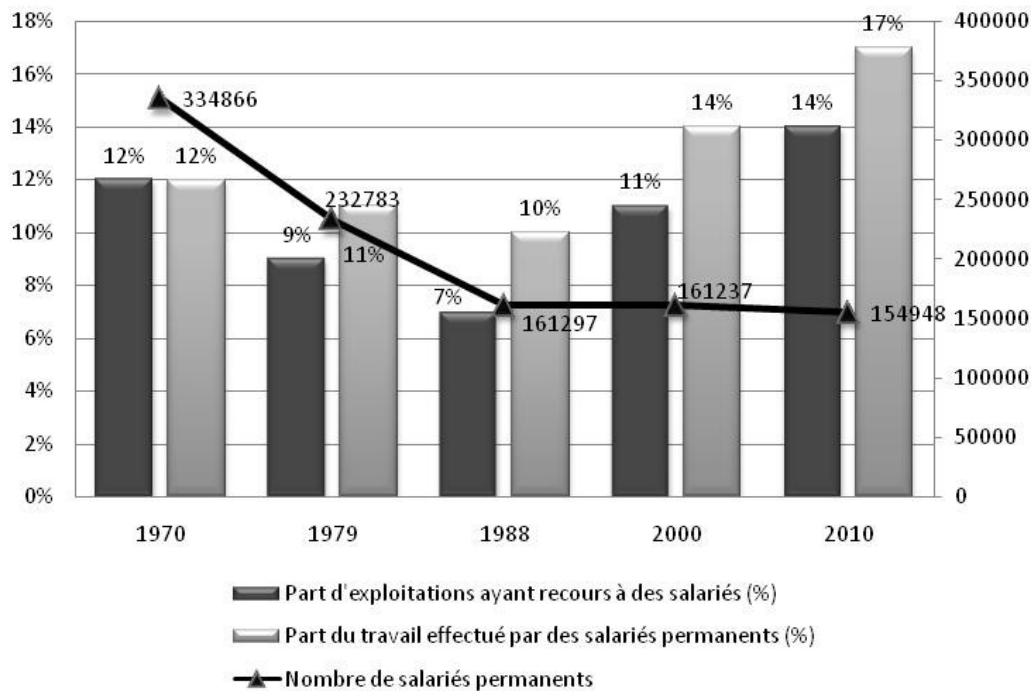
Figure 7 : importance de l'emploi salarié permanent suivant les productions

Agriculture, Recensement agricole 2010 – France métropolitaine	Nombre d'exploitations		Nombre de salariés permanents		Volume de travail des salariés permanents (UTA)	
	Total	Avec salariés permanents : part (%) dans le total de l'otex	Total	Part de chaque OTEX (%)	Total	Part dans le travail total de chaque OTEX (%)
Viticulture	69955	22%	45541	29%	39830	30%
Maraîchage et horticulture	14568	39%	28913	19%	25 513	45%
Grandes cultures	118763	11%	20018	13%	15 901	12%
Élevage hors sol	29881	21%	15338	10%	12 620	23%
Polyculture et polyélevage	59591	13%	13438	9%	10 392	11%
Ovins, caprins et autres herbivores	56217	8%	9529	6%	7 393	12%
Bovins lait	50226	13%	8039	5%	5 288	7%
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	18599	13%	6774	4%	5 924	16%
Élevage et viande	59530	6%	4926	3%	3 234	5%
Bovins lait et viande combinés	10793	13%	1952	1%	1 379	7%
Total	489977	14%	154955	100%	127 899	17%

Source : recensements agricoles, Agreste

En définitive, la hausse de la part de la main d'œuvre des salariés permanents est à relativiser : elle n'augmente pas en nombre, elle reste liée à des types de production intensives en main d'œuvre (viticulture, maraîchage et horticulture). Sur plus longues périodes, en remontant à 1970 (figure 8), on constate même que le nombre de salariés a été divisé par plus de 2, la proportion de travail fournie par ces travail (12 %) n'étant pas très différente de celle de 2010 (17 %). On peut donc avancer que la réduction du nombre d'exploitations et d'emplois agricoles ne s'est pas traduit par une substitution du travail familial par du travail salarié, mais que, dans un contexte d'augmentation forte de la productivité du travail, la baisse de la main d'œuvre a été compensée par un recours aux machines et aux intrants. On pourra également faire remarquer que la main d'œuvre non familiale était plus importante avant les premiers temps de la modernisation, où les exploitations patronales sont devenues familiales par le départ de cette main d'œuvre vers les autres secteurs de l'économie. En définitive, l'agriculture française n'aura peut être jamais été autant familiale qu'à la fin du XXe siècle.

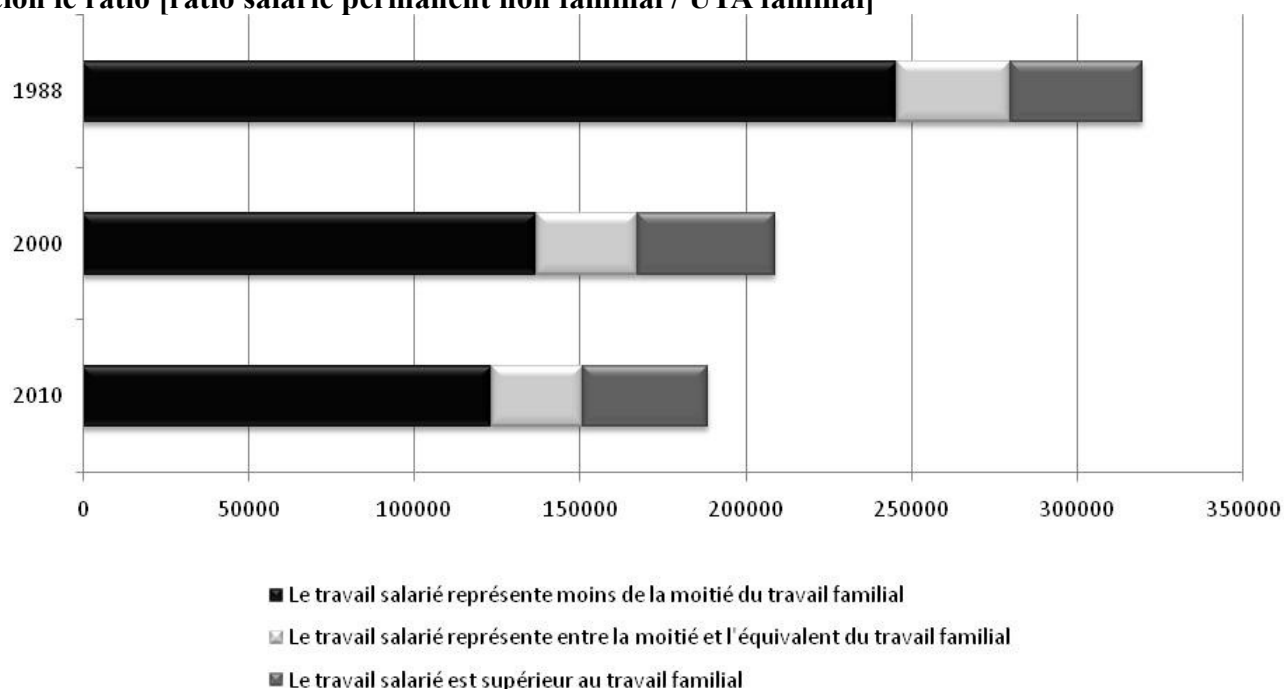
Figure 8 : évolution du salariat agricole



Source : recensements agricoles, Agreste

S'agissant du travail temporaire, on l'a vu, il représente 11% de la force de travail en 2010. Les données collectées via les recensements se limitent principalement à sa quantité en équivalent temps plein ce qui paraît limité pour traiter une problématique complexe en pleine évolution avec l'apparition de systèmes de sous-traitance (voir Laurent, 2014). Le recours au travail saisonnier est généralement considéré comme une réponse à des contraintes structurelles de pics de travail sur certaines des fenêtres de temps restreintes. D'après certains travaux sur le sujet, il existerait des effets de substitution de main d'œuvre salariée permanente par de la main d'œuvre saisonnière, qui s'expliqueraient notamment par des stratégies d'optimisation sur les cotisations sociales (Darpeix, 2010). Les données de 2000 et 2010 ne permettent pas de valider cette substitution. Si le volume de travail apporté par les salariés (permanents et saisonniers) a diminué deux fois moins vite que le volume de travail total, le travail saisonnier a diminué plus rapidement en volume que le travail permanent (-16 % contre - 7 %), et représente en 2010, 38 % du volume de travail salarié, contre 41 % en 2000. En outre, la figure 9 montre que le nombre d'exploitations ayant eu recours à de la main d'œuvre salariée, qu'elle soit permanente ou temporaire, continue de baisser, alors que l'on a vu ci dessus que le nombre d'exploitations avec salarié permanent est stable.

Figure 9 : Répartition des exploitations avec travail salarié (permanent et saisonnier) selon le ratio [ratio salarié permanent non familial / UTA familial]



Source : recensements agricoles, Agreste

La figure 9 montre également que plus de 180 000 exploitations (plus du tiers du total) ont recours à une forme de travail salarié. Mobilisée pour quelques travaux saisonniers très spécifiques, au moment des récoltes surtout, et étant donné qu'on ne voit pas clairement apparaître de substitution de travail salarié permanent par du travail salarié temporaire, l'importance de la main d'œuvre saisonnière n'est pas de nature à remettre en cause le choix de ne définir l'agriculture familiale par le faible recours à l'emploi salarié permanent.

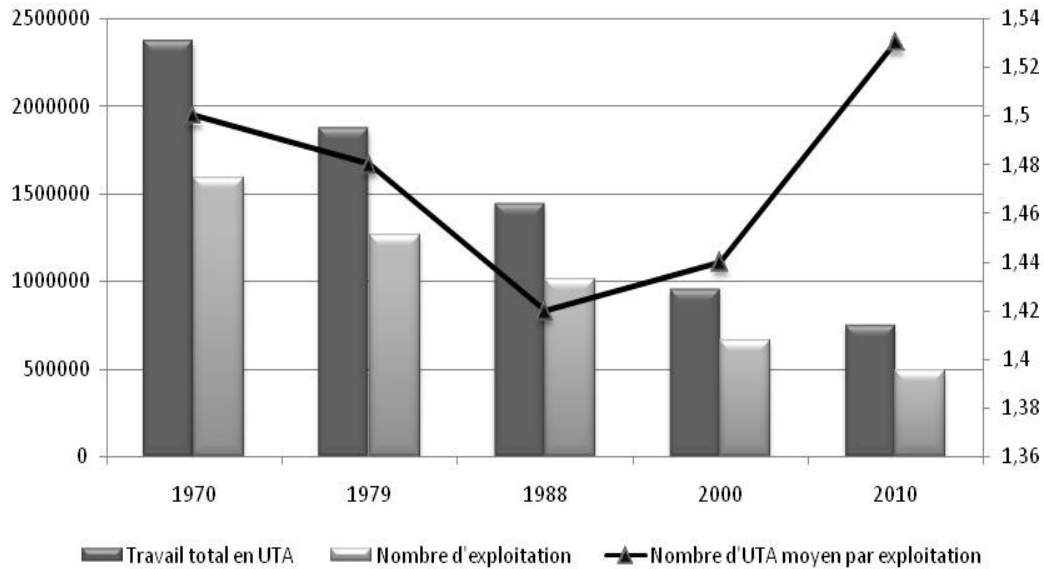
Outre la substitution du travail familial par du salariat, différentes recherches font échos à des phénomènes de substitution de travail familial (ou salarié) par recours à des entreprises de travaux agricoles (notamment Cochet (2008) ou Hervieu et Purseigle (2011)). Certains travaux soulignent les atouts économiques de ces prestations (CER France, 2007) : plus de flexibilité dans la gestion de l'exploitation agricole, moindres coûts fixes (moins d'équipements nécessaires sur l'exploitation), et gains de temps pour l'exploitant. Si ce type de prestation n'est pas en soi nouveau (les premières batteuses parcouraient les campagnes de villages et villages pendant la première moitié du XXe siècle), ce phénomène pose la question de savoir si l'ensemble des prestations exercées sur une même ferme relègue le travail effectif de l'exploitant agricole à un rôle de gestion, mais surtout, s'il inclut également la prise de risque de production, pour faire de l'agriculteur un nouveau bailleur, voire un sous-bailleur. On relèvera néanmoins que la possibilité offerte par la loi de requalifier en bail rural des contrats d'externalisation poussés au maximum constitue un garde-fou important à des pratiques où l'on aurait du mal à parler d'agriculture familiale, du fait de la disparition du travail effectif de la famille.

Les résultats du dernier recensement agricole confirment une dynamique d'externalisation croissante de travaux agricoles : le volume de travail total apporté par les ETA a doublé en 10 ans, et le nombre moyen de jours de recours aux ETA des exploitations

concernées est passé de 5 à 10 jours. Mais rapportée au volume total de travail agricole, la part réalisée par les ETA demeure trop marginale (1,4 %) pour que l'on puisse en tirer des conclusions en termes de mutation générale de l'organisation du travail agricole. En outre, la part des exploitations qui ont recours à ces prestations (essentiellement en viticulture (35 % du travail total des ETA) - grandes cultures (27 % du travail total des ETA)) est restée stable (1 exploitation sur 2 est concernée). Ainsi, bien qu'il ne s'agit pas de nier le phénomène de l'externalisation totale, il convient de remarquer qu'il est sûrement excessif d'en généraliser une disparition de l'agriculture familiale même si des évolutions pourraient intervenir pour mieux cerner ce phénomène. Cela est également le cas pour d'autres phénomènes, car si l'on a proposé le critère d'indépendance dans la prise de décision et de responsabilité face aux risques dans la définition de l'agriculture familiale, force est de reconnaître que les enquêtes statistiques n'ont pas été structurées pour répondre à ce questionnement spécifique qui demandent de recourir à d'autres démarches et d'autres méthodes que celles employées dans cet article.

Pour conclure cette partie sur le travail, il apparaît que l'érosion de la main d'œuvre familiale ne s'accompagne pas pour autant d'un recours important au travail salarié qu'il soit permanent ou temporaire. Si le travail salarié augmente en relatif, il est stable voire en légère baisse en valeur absolue. La thèse de la substitution du travail familial par du salariat semble difficile à confirmer, à l'inverse la concentration des exploitations continue d'aller de paire avec un recours accru aux immobilisations corporelles et aux intrants pour augmenter la productivité du travail essentiellement familial. La figure 10 sur ce point montre une constante étonnante : celle du nombre d'emplois par exploitation. Alors que le travail agricole et le nombre d'exploitations ont été divisé par plus de trois entre 1970 et 2010, le nombre de travailleur par exploitation est resté particulièrement stable dans une fourchette comprise entre 1,42 et 1,52 sur 40 ans. Les exploitations agricoles françaises, si elles s'agrandissent et se capitalisent pour accroître la productivité du travail, relèvent largement de l'agriculture familiale. Considérons à présent le capital d'exploitation et le foncier des fermes françaises.

Figure 10 : évolution du travail et du nombre d'exploitations agricoles



Source : recensements agricoles, Agreste

3. Contrôle du capital d'exploitation et du foncier par les familles agricoles

3.1 Le capital d'exploitation

La progression des formes juridiques sociétaires est parfois vue comme le reflet de l'éloignement progressif des exploitations familiales vers des formes patronales ou entrepreneuriales et d'une dissociation du patrimoine familial et du capital d'exploitation. La figure 11 propose une répartition des exploitations agricoles françaises selon leur statut juridique.

Figure 11 : Évolution des formes juridiques en France de 1970 à 2010

	1970		1979		1988		2000		2010	
	Part du total des exploit.	Part de la SAU	Part du total des exploit.	Part de la SAU	Part du total des exploit.	Part de la SAU	Part du total des exploit.	Part de la SAU	Part du total des exploit.	Part de la SAU
Exploitations ind.	98,70%	96,5%	96,21%	89,9%	93,05%	81,8%	81%	58%	69%	43%
GAEC	0,25%	1,0%	1,21%	4,1%	3,71%	11,0%	6%	18%	8%	20%
EARL	0%	0,0%	0%	0,0%	0,15%	0,4%	8%	17%	16%	28%
Autres	1,02%	2,5%	4,10%	5,9%	5,18%	6,9%	5%	7%	7%	9%

Source : recensements agricoles, Agreste

Bien que déclinant progressivement, les exploitations individuelles restent majoritaires en nombre, mais ne concentrent plus que 43 % de la surface agricole en 2010. Les Groupements Agricoles d'Exploitations en Commun (GAEC), introduits dans les années 1960 pour favoriser le regroupement d'exploitations, continuent leur progression en valeur relative (8 %), mais ont connu leur première baisse en nombre entre 2000 et 2010. Très présente dans les zones d'élevage et à handicaps naturels, cette forme juridique devrait à nouveau progresser dans les prochaines années suite à l'application française de la réforme de la PAC qui a choisi de mobiliser pleinement le principe de transparence (on considère le nombre d'associés et non la structure) pour la répartition de certaines aides, comme la majoration des 52 premiers hectares. Les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) sont apparues en 1985, notamment pour permettre de reconnaître l'activité des conjoints, jusqu'alors sans statut de co-exploitants. Plus du quart des surfaces est aujourd'hui exploité par des fermes de ce type, mais ne bénéficiant pas du principe de transparence, elles devraient régresser au profit des GAEC. Enfin, dans la catégorie « autres », on retrouve notamment les SCEA, SA, SARL, qui représentent 7 % de l'ensemble des exploitations pour 9% de la SAU.

La forme juridique donne des indications importantes sur le capital d'exploitation. En effet, que ce soit pour les exploitations individuelles ou les GAEC, le capital d'exploitation est statutairement obligatoirement détenu par l'exploitant ou les co-exploitants. Il en était de même pour les EARL avant que des dispositions législatives ne permettent depuis 2006 d'ouvrir le capital à des non exploitants, sans que ces derniers ne puissent cependant devenir majoritaires. De la sorte, on considère que le capital d'exploitation ne peut être contrôlé que par les associés-exploitants.

Les précédents recensements ne comportaient aucune question sur le contrôle du capital d'exploitation. En revanche, les résultats de l'enquête structure 2013, prochainement disponibles, comporteront des informations sur la part du capital d'exploitation détenue par des non-exploitants. En attendant, nous avons mobilisés les données de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) pour en savoir plus. Plus précisément, les données du fichier sur les exploitants et co-exploitants comportent pour chaque individu la part qu'il détient dans le capital de l'exploitation. En additionnant pour chaque exploitation les parts détenues par les co-exploitants, on obtient une approximation, minorée, du capital des co-exploitants. Elle est minorée car dans le cas où le détenteur de parts sociales est lui-même salarié, cette information n'est plus disponible. De la sorte, nous avons établi la part moyenne de capital d'exploitation détenus par des exploitants ainsi que, pour chaque type de statut juridique, le pourcentage d'exploitations dont le capital est majoritairement détenu par des exploitants (figure 12).

Figure 12 : part de capital détenu par les exploitants et part des exploitations contrôlées par des non-exploitants, selon le statut juridique, pour l'année 2013

2013	EARL	SCEA	SA / SARL	Société de fait	Autres personnes morales
Nombre d'exploitations	72 580	14 546	12 066	1 932	25 837
Part moyenne de l'exploitation détenue par les exploitants (%)	86,4%	68,1%	87,9%	95,1%	75,8%
Nombre d'exploitations détenues à plus de 50 % par des non exploitants	0	3 119	747	55	5 228
Part d'exploitations détenues à plus de 50 % par des non exploitants (%)	0,0%	21,4%	6,2%	2,9%	20,0%

Source : Mutualité Sociale Agricole

Il apparaît, par cette approche qui surestime ce phénomène, que en moyenne le capital d'exploitation est détenu par des co-exploitants s'élève à 86,4 % pour les EARL, 68,1 % pour les SCEA et 87,9 % pour les SA/SARL. En outre, seuls 21,4% des SCEA, 6,2% des SA-SARL et près de 20 % des autres personnes morales, soit un peu plus de 9 000 exploitations, voient la majorité de leur capital détenu par des non-exploitants. Ainsi, via cet approximation qui surestime fortement le phénomène, moins de 6 % des fermes sous statut sociétaire (31% de l'ensemble) auraient leur capital détenu en majorité par des non exploitants.

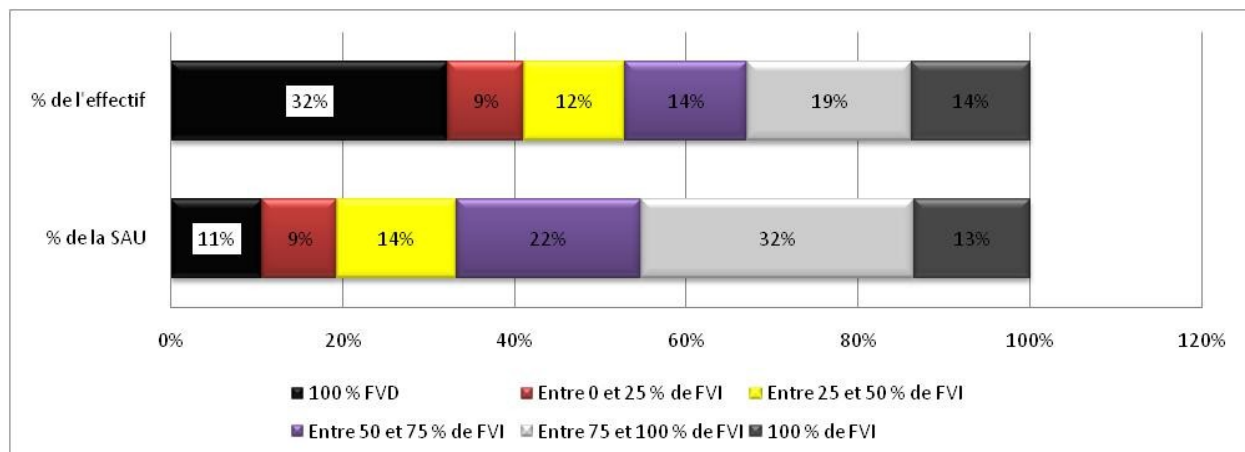
En définitive, le capital des exploitations françaises reste essentiellement familial, car détenu par les familles exploitantes. Le développement des formes juridiques sociétaires ne répond pas tant à l'arrivée de capitaux extérieurs aux familles agricoles qu'à des stratégies d'optimisation fiscale et sociales, mais aussi et surtout à la volonté de donner un statut social au conjoint et aux enfants au même titre que le chef de famille. De plus, la dissociation entre le ou les patrimoines familiaux et l'exploitation économique doit aussi être vue comme un moyen de protéger le second contre les intérêts du premier, notamment pour en assurer la pérennité. Ainsi, on peut affirmer que l'essentiel des exploitations agricoles françaises, quels que soient leur statuts, voient la majorité de leur capital aux mains de leurs exploitants. Voyons à présent le foncier

3.2 le foncier

La définition de l'agriculture familiale suppose que l'unité domestique détienne la terre, ou du moins en contrôle l'accès (Bélières et al, 2014). Du fait du développement des formes sociétaires, la caractérisation des modes de faire-valoir s'en est trouvée compliquée : depuis 2005, l'appareil statistique distingue les terres détenues par les associés-exploitants mais mises à disposition de l'exploitation. Avant, ces surfaces venaient artificiellement gonfler le taux de faire-valoir indirect, c'est-à-dire la part de terre en location. D'après le dernier

recensement, ces surfaces, mises à disposition des associés, appelées également « faux fermages », atteignent 15 % de la SAU. Par cette correction, le taux de terres en fermage s'établit à 61,6 %, et non à 76,6 %. Quoiqu'il en soit, ce taux figure parmi les plus élevés en Europe, et continue d'augmenter (il était autour de 50 % dans les années 1970). De plus, dans la période récente, semble apparaître un nouveau phénomène en rupture avec le principe de dissociation du patrimoine et de l'exploitation : des terres agricoles sont intégrées au bilan. Ce phénomène résulterait de stratégies d'optimisation fiscale pour amortir l'usufruit des terres (SCAFR-FNSAFER, 2011).

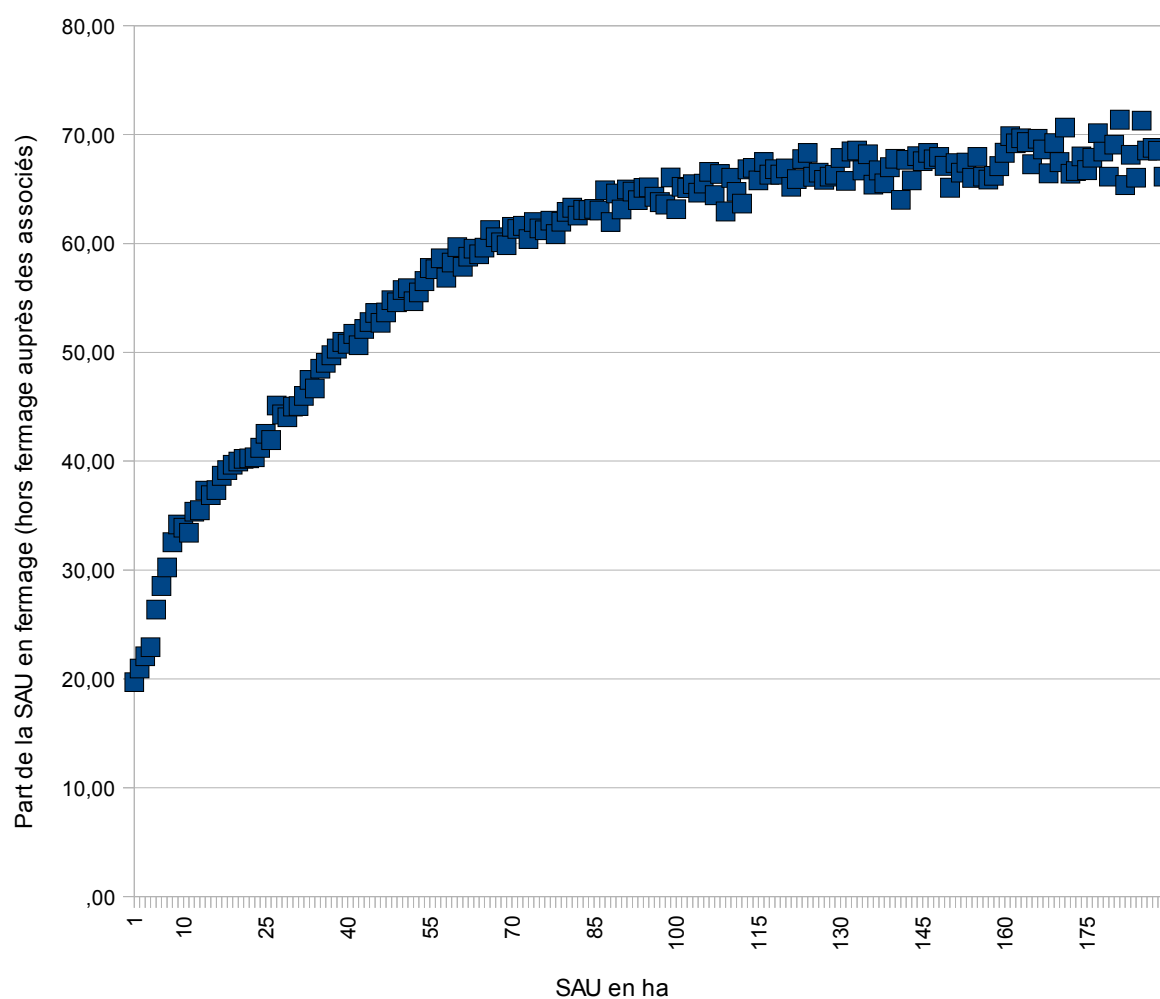
Figure 13 : Effectifs et surfaces cumulées des exploitations selon leur taux de faire-valoir



Source : Agreste - Hors exploitation dont la SAU est nulle (9 139 exploitations)

La figure 13 ci-dessus propose une ventilation des exploitations et des surfaces correspondantes en fonction du taux de faire-valoir indirect de chaque exploitation. Seules 32 % des exploitations cultivent uniquement des terres qui sont la propriété de l'exploitant ou des co-exploitants. Regroupant 11% de la SAU, ces exploitations disposent de surfaces inférieures à la moyenne (19 ha en moyenne pour les exploitations à 100 % de faire valoir direct). A l'opposé, pour près de 47 % d'entre elles, mobilisant 67 % de la SAU, plus de la moitié de leur foncier est exploité en faire valoir indirect.

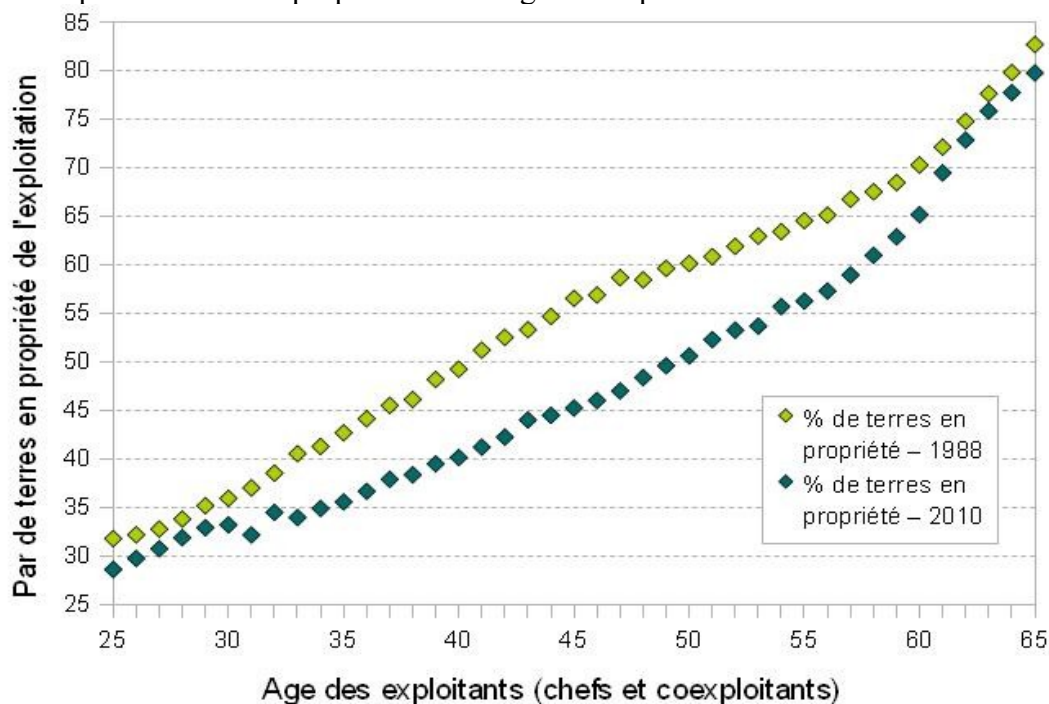
Figure 14 : Part de la SAU en fermage en fonction de la surface totale exploitée en 2010



Source : Recensements agricoles, Agreste

La figure 14 confirme la relation positive entre la surface de l'exploitation et la part de terre en location. Les exploitations de moins de 40 ha sont en moyenne davantage en propriété directe, alors qu'au delà de 100 ha, plus de 60 % du foncier est en location. La dissociation entre la propriété du foncier et l'exploitation s'exprime différemment dans le cycle de vie de l'agriculteur : en cours de carrière, il acquiert progressivement du foncier. Ce phénomène est en partie illustré par la figure 15. On y représente la relation entre le taux de fermage et l'âge moyen des exploitants. Bien qu'en recul en 2010, la relation positive entre l'âge moyen et la part de terres en propriété ne connaît pas de modification importante entre les deux dates. Si les agriculteurs ne sont pas – ou peu - propriétaires de leur foncier lorsqu'ils s'installent, ce qui a l'avantage de limiter le capital à investir au démarrage de l'activité, ils le deviennent progressivement davantage.

Figure 15 : part de terres en propriété selon l'âge des exploitants



Lecture : pour chaque exploitation, ont été calculés le pourcentage de SAU en propriété ainsi qu'un âge moyen des exploitants (moyenne de l'âge du chef d'exploitation et des éventuels co-exploitants). Dans un second temps, un pourcentage moyen de faire valoir direct a été calculé sur chaque ensemble d'exploitations d'âge moyen identique. Chaque point du graphique correspond donc à une valeur moyenne calculée sur un nombre variable d'exploitations (Voir l'Agreste primeur n°293) - Source : recensements agricoles, Agreste

Enfin, il est important de noter que les modes de faire valoir varient selon les productions : les exploitations avec 100 % de SAU en faire valoir direct sont par exemple plus fréquentes pour les cultures pérennes (65 % des exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes ont 100 % de faire valoir direct ; 48 % en viticulture). A l'inverse, peu d'exploitations laitières (et seules 7 % des exploitations spécialisées) ont la totalité de leur SAU en faire valoir direct.

L'agriculteur français est au final davantage locataire de sa terre que propriétaire. Cette situation ne semble pourtant pas remettre en cause le critère de détention conjointe des trois facteurs primaires dans la mesure où, en tant que locataire, il bénéficie d'un contrat régi par le statut du fermage. Le statut du fermage encadre strictement les relations entre le propriétaire et le fermier (Courleux, 2011). Les contrats sont de longs termes (9 ans minimum), mais surtout tacitement reconductibles. Le propriétaire ne peut faire jouer la concurrence entre fermiers, car le seul moyen d'empêcher la reconduction du bail est de devenir lui-même agriculteur actif. Les loyers sont encadrés et le fermier peut être dédommagé pour ses investissements si la bail n'est pas renouvelé. Enfin le fermier dispose d'un droit de préemption en cas de vente : il est prioritaire pour l'achat de la terre. Ces dispositions sont favorables au fermier, dont le seul motif de rupture de bail est le non-paiement du loyer. Par conséquent, on considère qu'un fermier a quasiment autant de stabilité qu'un propriétaire-

exploitant, certains vont même jusqu'à parler de « propriété culturelle du sol » pour évoquer le faisceau de droits dont dispose le fermier (Viau, 1962).

Le mode de faire-valoir n'est donc pas discriminant par rapport à la définition d'agriculture familiale : la propriété ou le fermage impliquent tout deux un très fort niveau de sécurisation dans l'accès au foncier. Il convient néanmoins d'évoquer le fait qu'à côté du bail classique du statut du fermage évoqué ici, d'autres types de baux un peu moins sécurisés pour le fermier existent comme le bail de carrière ou le bail de 25 ans, apparus dans les années 1980, ou encore le bail cessible de 2006, d'une durée minimale de 18 ans - ces trois n'étant pas tacitement reconductibles. Il n'existe cependant pas à ce jour d'informations centralisées sur les baux, et les rares enquêtes de terrain font état d'un timide démarrage du bail cessible (Gault et al., 2013).

Conclusion

Tout au long de cet article nous avons parlé de l'agriculture familiale au singulier, alors que même dans le seul contexte français, ce concept recouvre des acceptions très diverses qui tendraient à préférer le pluriel et à parler d'agricultures familiales. L'usage du singulier est rendu néanmoins nécessaire par l'objectif de cette année de célébration : œuvrer pour une meilleure reconnaissance de l'ensemble de ces différentes formes d'agriculture, qui occupent 40% de la population active mondiale et produisent 80% de la production alimentaire. Car, en effet, en dépit de ces atouts, elles restent en concurrence dans l'accès au foncier avec d'autres formes d'organisation de la production qui disposent de moyens bien plus importants pour faire valoir leurs intérêts. Pour certains chercheurs impliqués fortement dans cette année de célébration, l'agriculture familiale est également une catégorie par défaut.

Après avoir mené les recherches exposées dans cet article, il ne nous a pas semblé utile d'arrêter un chiffre précis pour quantifier combien d'exploitations relèvent en France de l'agriculture familiale. Les différents développements parlent d'eux-mêmes : l'agriculture française est essentiellement familiale. Compte tenu des incertitudes quant aux données disponibles que nous avons exposées au long de l'article, non pas pour fustiger leur insuffisance mais pour plaider leur amélioration, arrêter un chiffre précis à la décimale près est hors de portée. En se focalisant sur le seul critère de la part relative de l'emploi salarié par rapport à l'emploi familial, on approcherait les 4 %. Mais, compte tenu de la difficulté à segmenter avec une petite agriculture patronale où plusieurs membres de la famille travaillent sur l'exploitation avec quelques salariés, on en restera à la fourchette des 2 à 3 % .

Se pose alors la question de ce qui se cache derrière ces quelques milliers d'exploitations agricoles en dehors de cette écrasante majorité. Des vignobles de prestige, des entrepreneurs de l'horticulture et du maraîchage à la croissance fulgurante, quelques élevages hors sol de secteurs en proie à un cannibalisme sauvage ? Certainement. Mais on y trouvera aussi des lycées agricoles, des stations expérimentales, des espaces tests pour mettre le pied à l'étrier aux nouvelles générations d'agriculteurs, aujourd'hui « hors cadre familial », mais qui pourront peut être devenir des agriculteurs familiaux demain. Bref, le sujet de l'agriculture familiale et de ses franges doit rester avant tout un sujet permettant de renouveler les approches structurelles en agriculture, en contribuant à identifier les signaux faibles et évolutions à venir (et non à agiter quelques épouvantails pour tenter de se convaincre d'une imminente et inexorable modernité, qui n'en est peut être pas une).

Bibliographie

- Agreste, 2012, Primeur n°272, Les productions se concentrent dans les exploitations spécialisées, MAAF, Paris
- Barthélemy, D, 1998, Évaluer l'entreprise agricole, PUF, collection gestion
- Belières, J-F, Bonnal, P, Bosc, P-M, Losch, B, Marzin, J, Sourrisseau, J-M, 2014, Les agricultures familiales du monde, Définitions, contributions et politiques publiques, AFD et CIRAD, Paris
- Bisault, 2009, Agricultrice : un métier qui s'impose à tous petits pas, Agreste Primeur 223, SSP, Paris
- Boussard, J-M, Économie de l'agriculture, Broché, Paris
- Chouquer, G, 2014, Terres porteuses, entre faim de terres et appétit d'espace, ActeSud
- Cochet H, 2008, Vers une nouvelle relation entre la terre, le capital et le travail, Études Foncières n°134, juillet-août 2008
- Courleux F, 2011, Augmentation de la part des terres agricoles en location : échec ou réussite de la politique foncière ?, CEP, SSP, MAAF, Paris
- Darpeix A, 2010, La demande de travail salarié et saisonnier dans l'agriculture familiale : mutations, déterminants et implications. Le cas du secteur des fruits et légumes français - Thèse de doctorat, Montpellier
- Friedman H, 1978, « Simple commodity production and wage labour in the American plains » The journal of the peasant studies 6 : 71 – 99
- FAO, 2013, Investigating in smallholder agriculture for food security, HLPE Report, FAO, Rome
- Feder, G, 1985, "The Relation Between Farm Size and Farm Productivity," Journal of Development Economics , 18, 2-3, pp. 297-313
- FNSAFER, 2011, Espace Rural, Analyse des marché, FNSAFER, Paris
- Gambino, M, Laisney, C, Vert, J, (coord), 2012, Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs, Centre d'Etude et de prospective, SSP, MAAPRAT, Paris
- Gault J., Marty S., Menard J-N. et Pringault JM, 2013, Évaluation des mesures prises dans le cadre de la Loi d'orientation agricole de 2006 pour faciliter la transmission des exploitations agricoles et le financement des facteurs de production par des capitaux extérieurs, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Tome 1:42 p

Giroux, G, Dedieu, M-S, Masero, J, 2012, « un million d'actifs permanents », Agreste primeur 276, MAAF SSP, Paris

Hayami, Y, 1996. "The Peasant in Economic Modernization." American Journal of Agricultural Economics 78 (December):1157-67

Hervieu B, Purseigle F, 2011, Sociologie des mondes agricoles, Armand Colin, 328 p

OCDE, 2006, Pour une croissance favorable aux pauvres, Agriculture, OCDE, Paris
<http://www.oecd.org/dac/povertyreduction/37922155.pdf>

Ramos, A, 2014, Compilation of the definitions and methodologies commonly used and accepted at a national, regional and international level to define and describe family farming based on its diversity, FAO, Rome

Tchayanov A, 1990, L'organisation de l'économie paysanne, 342 p, 1990, Librairie du regard (version russe datant de 1925)

Servolin C, (1972), « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », dans Tavernier Y. et al. (dir.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, éditions Armand Colin, p. 41-77

Sourisseau, Dir, 2014, Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publique, CIRAD

Viau P, 1962, Révolution agricole et propriété foncière, Économie et Humanisme, Les Éditions Ouvrières